

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 24 JUIN , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Nadine DUCOURTIOUX

Date de convocation du Conseil communautaire : 15 juin 2010

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Georges MONTMINOUX
 - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVARD
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABERT
 - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Yves DUMAS
 - MACAU : Christel COLMONT-DIGNEAU procuration à Gérard DUBO, Isabelle LAFEUILLADE, Pierre CABANY, Anne SAVIN DE LARCLAUDE procuration à Pierre CABANY
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Serge FOURTON, Jean-Marie GAY
 - LE PIAN-MEDOC : Philippe SIMON, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Annick MORA
 - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO
- Absents, excusés : Daniel PARABIS, Michel HAUTIER, Philippe DUCAMP, Christian VELLA, Ludovic LALANDE, Didier MAU

**Concerne : 10-58 ACCUEILS DE LOISIRS DANS HEBERGEMENT (ALSH)-
Investissements**

Au titre du Budget 2010, une somme en investissement a été inscrite au compte 2188-421 pour un montant de 7 369 €.

Elle doit permettre, tout au long de l'année, des achats de petit matériel, par les Accueils de Loisirs Sans Hébergement. Toutes les factures n'atteindront pas la somme de 500 €.

Il vous est proposé, pour des raisons d'écriture comptable, de confirmer que ces achats de petit équipement, pour les A.L.S.H., s'inscrivent dans la section « Investissement ».

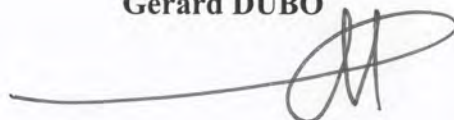
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **confirme** que la somme de 7 369 €, inscrite au compte 2188-421, correspond à l'achat de petit matériel, pour les A.L.S.H qui s'inscrit dans la section d'investissement.

Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le

Pour copie conforme
Arsac, le 28 juin 2010

Le Président,
Gérard DUBO



Acte à classer

DL10-58

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_3_2010-07-05T09-20-28.00 (MI26345027)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100624-DL10-58-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : La somme prévue pour le petit équipement ALSH s'inscrit en investissement

Date de décision : 24/06/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.3. document budgétaire

Acte : [10-58 Accueil de loisirs dans hebergements - Investissements.PDF](#)

Préparé	Le 05/07/10 à 09:20	Par PERIER Jean-Marc
Transmis	Le 05/07/10 à 09:20	Par PERIER Jean-Marc
Accusé de réception	Le 05/07/10 à 09:28	